

CHAMPIONNAT DE BILLARD

PROVENCE 06 – VAR 83

RÈGLEMENT SPORTIF

FORMULE TRIANGULAIRE

Équipes participantes : La Garde 1 • La Garde 2 • Cavalaire • Mandelieu 1 • Mandelieu 2

ARTICLE 1 – COMPOSITION DES ÉQUIPES

Chaque équipe est composée de 3 joueurs, répartis dans les trois disciplines suivantes :

- 1 joueur à la Libre
- 1 joueur à la 1 Bande
- 1 joueur aux 3 Bandes

Chaque joueur participe dans sa discipline avec le handicap correspondant à sa catégorie.

ARTICLE 2 – FORMULE TRIANGULAIRE

Le championnat se déroule selon une formule triangulaire. À chaque journée, 3 équipes se rencontrent. Chaque équipe dispute 2 rencontres au cours de la journée. Chaque rencontre comprend obligatoirement les trois disciplines : Libre, 1 Bande et 3 Bandes.

ARTICLE 3 – HANDICAPS ET DISTANCES

Discipline	Catégorie	Distance
Libre	R1	120 points
Libre	R2	80 points
Libre	R3	60 points
Libre	R4	40 points
1 Bande	R1	50 points
1 Bande	R2	30 points
3 Bandes	R1	15 points
3 Bandes	R2	11 points

Nombre maximum de reprises :

- Libre : 30 reprises maximum
- 1 Bande : 30 reprises maximum
- 3 Bandes : 50 reprises maximum

Le joueur ayant atteint sa distance avant le nombre maximum de reprises remporte la partie.

ARTICLE 4 – ATTRIBUTION DES POINTS

Résultat	Points
● Victoire	3 points
● Match nul	1 point
● Défaite	0 point

En cas de match nul, ou lorsque le nombre maximum de reprises est atteint avant qu'un joueur n'ait réalisé son objectif, le classement des joueurs est déterminé à partir du pourcentage de réalisation de la distance.

Calcul : (Points réalisés ÷ Distance à réaliser) × 100

Exemple : un joueur ayant réalisé 45 points sur une distance de 60 points obtient $(45 \div 60) \times 100 = 75 \%$. Le pourcentage permet de comparer les performances en tenant compte de la distance respective et du handicap.

ARTICLE 5 – ARBITRAGE

L'équipe qui ne participe pas à la rencontre assure l'arbitrage. Elle est chargée d'assurer l'arbitrage des parties, de veiller au respect du règlement, de relever les résultats, de transmettre les feuilles de match et de signaler toute difficulté ou contestation éventuelle.

ARTICLE 6 – CALENDRIER

Journée	Date
Journée 1	18 octobre
Journée 2	13 décembre
Journée 3	10 janvier
Journée 4	21 février
Journée 5	14 mars

Toute modification exceptionnelle du calendrier devra être communiquée aux équipes concernées.

ARTICLE 7 – CLASSEMENT GÉNÉRAL

Le classement général du championnat est établi par addition des points obtenus lors des différentes journées. Chaque résultat est comptabilisé conformément au barème prévu à l'article 4. En cas d'égalité au classement général, le départage pourra être effectué selon les résultats sportifs obtenus au cours du championnat, notamment sur la base des pourcentages de réalisation lorsque ceux-ci sont disponibles.

ARTICLE 8 – FINALE DE LIGUE

 **À l'issue du championnat, seule l'équipe classée 1ère du classement général est qualifiée pour participer à la Finale de Ligue.**

Aucune autre équipe ne sera qualifiée. La qualification est acquise à l'issue de la dernière journée du championnat, après validation du classement général.

ARTICLE 9 – ESPRIT SPORTIF ET CONVIVIALITÉ

Le championnat se déroule dans un esprit de sportivité, de respect et de convivialité. Chaque joueur et chaque équipe s'engagent à respecter leurs adversaires, les arbitres et responsables de compétition, les installations et le matériel, les horaires et l'organisation des rencontres, ainsi que les décisions nécessaires au bon déroulement de la compétition.

SPORTIVITÉ • RESPECT • CONVIVIALITÉ BONNE COMPÉTITION À TOUTES LES ÉQUIPES !

